

qui a été prétérît par tous les historiens ecclésiastiques. M. Guigue démontre avec une autorité qui défie toute critique, que Pierre d'Aoste, élu archevêque de Lyon par le Châpitre à la mort de Rodolphe ou Raoul de la Tourette, décédé le 7 avril 1287, accepta cette dignité le 14 juillet suivant et qu'il administra spirituellement et temporellement le diocèse jusqu'à son décès, survenu le 18 novembre de la même année. Le sceau appendu à l'une des chartes a donné lieu à une remarque très importante, (puisque elle peut aider à fixer la chronologie des actes non datés), c'est que le sceau de l'official portait fréquemment, dans le champ, la lettre initiale du prénom de l'archevêque dans l'administration duquel l'acte avait été passé.

* * *

Vient ensuite une charte du 24 avril 1138, relative à la donation de la chapelle de Saint-Alban par Pierre, archevêque de Lyon, à Odon, abbé de Saint-Claude. Dans un exposé sommaire, M. Guigue nous donne l'histoire des mutations du droit de propriété concernant cette église, à laquelle se rattachent les souvenirs de l'ancienne basoche lyonnaise, car c'est dans cette chapelle, placée à côté du Palais de Roanne, que cette confrérie tenait ses réunions et célébrait ses fêtes accoutumées. La basoche ne subsista pas pas aussi longtemps que l'église; celle-ci fut interdite en mars 1754 à cause de sa vétusté et sa démolition fut immédiatement ordonnée. La confrérie de la basoche ne fonctionnait déjà plus depuis le commencement du XVII^e siècle, ainsi que l'établit un procès-verbal d'enquête, dressé le 1^{er} mars 1652 par Pierre de Sève, baron de Flechères, lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon, en vue de certifier son existence à une époque peu éloignée. Les magis-